



Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU MERCREDI 4 JUIN 2025 À 19H30 À LA BUVETTE DU FOOT DE PORTALBAN

1. Ouverture de l'assemblée

Le vice-président Léo Amiet ouvre l'assemblée à 19h35. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux collaborateurs permanents de l'Association.

Léo Amiet se présente brièvement et explique qu'il officie suite à la démission de Thierry Billieux de l'exécutif de sa commune, et donc de son poste de président de l'Assemblée des délégués de l'ABV avec effet au 30.04.2025.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Delley-Portalban pour la mise à disposition de la salle et pour le repas qui suivra.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg le 23.05.2025. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

La teneur de l'article 12 des statuts est rappelé et l'assemblée est informée que le quorum est atteint pour les débats de ce soir.

3. Nomination d'un scrutateur

Fabrice Currat est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11.12.2024

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 décembre 2024 à Cudrefin n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté tel que présenté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2024

Le 55^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu.

La discussion est ouverte.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2024, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2024

Il est donné lecture des comptes par Martial Berset, trésorier. Il explique certains comptes et donne quelques précisions. Le total des charges est de CHF 1'389'322.76, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés.

Au bilan au 31.12.2024, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, CHF 1'820'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, CHF 2'540'000.--, 0.35 %, échéance au 30.08.2028

BCF, CHF 1'000'000.--, 2.3 %, échéance au 31.03.2030

RAI, CHF 700'000.--, 0.88 %, échéance au 30.04.2026

BCF, CHF 2'496'000.--, 0.65 %, échéance au 15.12.2025

RAI, CHF 2'448'000.--, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

6.1 Rapport de l'organe de révision

Michaël Ballaman, expert-réviseur agréé, ne donne pas lecture du rapport de révision dans sa totalité comme chacun l'a reçu par mail en date du 21.05.2025. Le voici ci-après :

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV) comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, les tableaux de répartition du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo), à son règlement d'exécution (OFCo) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association de communes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60

Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Comité de direction notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires », nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Saint-Aubin, le 17 avril 2025

Michaël Ballaman, expert-réviseur agréé

Michaël Ballaman relève qu'un système de contrôle interne existe actuellement mais qu'il n'est pas documenté. Une proposition est en cours d'établissement et ce point sera mis à l'ordre du jour des assemblées de l'automne 2025, ce qui est confirmé par le président du comité de direction.

6.2 Rapport de la commission financière

La parole est ensuite donnée à Sébastien Galliker, membre de la commission financière. Il ne donne pas lecture du rapport de la commission comme chacun l'a également reçu par mail en date du 21.05.2025. La mise en place d'un contrôle interne documenté a aussi été relevée par la commission financière. Le rapport est retranscrit ci-après :

*Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les délégués des communes,*

Formée de Messieurs Eric Maillard, pour la commune d'Avenches, Jean-Daniel Keusen, pour la commune de Delley-Portalban, et Sébastien Galliker, pour la commune de Missy, nommé rapporteur, la commission des finances de l'ABV s'est réunie le mardi 23 avril 2025, au bâtiment communal de Delley, pour étudier les comptes 2024 de l'association et livrer son analyse.

Elle a pu compter sur les explications de Martial Berset, trésorier de l'association, ainsi que sur le projet d'analyse de la fiduciaire, qui mentionne que « selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales ».

Préambule :

Au niveau des chiffres, les charges du compte de fonctionnement 2024 sont inférieures à celles des comptes 2023 et du budget 2024, principalement en raison de ventes d'eau en diminution. Alors que les volumes vendues s'élevaient à 1,6 millions de mètres cubes en 2022 et 2023, la consommation a baissé à 1,46 millions de mètres cubes l'an dernier, en raison d'une période printemps-été plutôt pluvieuse.

Analyse :

La commission s'est penchée sur l'analyse des principales variations constatées.

Les comptes 7101.3010.02 Maintenance et entretien s'affiche en hausse par rapport aux comptes 2023, mais en baisse par rapport au budget. Les principaux frais liés à l'étude de notre nouvelle station de pompage entre Portalban ou Gletterens, ainsi qu'au déplacement d'une conduite, dans le cadre du chantier de revitalisation de la Petite-Glâne, par mesure de sécurité.

Le compte 7101.3144.00 Entretien des immeubles est en baisse par rapport aux comptes 2023, mais conforme au budget 2024. On se rappelle que certains frais avaient alors été prévus dans le compte 7101.3010.02 Maintenance et entretien.

Finalement, les comptes 2024 bouclent sur un prix global de vente de l'eau en légère hausse par rapport à l'année 2023, à 93,9 ct. le m³.

Le rapport de la fiduciaire mentionne aussi que « le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse », ce qui a attiré l'attention de la commission financière. Martial Berset nous a expliqué que le SCI est lié au modèle comptable MCH2 et doit notamment permettre d'expliquer les différents processus financiers. Le modèle de l'ABV est en cours d'élaboration.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances de l'ABV vous propose, Mesdames, Messieurs les délégués des communes, de valider les comptes 2024 de l'ABV, tels que présentés par le comité de direction.

Ainsi fait à Missy, le 24 avril 2025 (rédaction du rapport : S. Galliker)

Les membres : Jean-Daniel Keusen, Sébastien Galliker et Eric Maillard

6.3 Approbation et décharge aux organes respectifs

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2024 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset ainsi qu'à l'organe de révision et à la commission financière.

7. Décompte final 2024

Le décompte final de répartition des charges 2024 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Pour les communes, le prix du m³ se situe dans une fourchette entre CHF 0.914 et CHF 0.978. Le prix moyen pour l'association est de CHF 0.939 le m³.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2024, qui est accepté à l'unanimité.

8. Election du/de la président/e de l'Assemblée des délégués

Le président Thierry Billieux, s'étant retiré de la vie politique communale de Vallon en démissionnant de l'exécutif au 30.04.2025, cette décision implique la vacance de la présidence de l'assemblée des délégués de notre association. Nous devons par conséquent nommer son remplaçant. La teneur de l'article 11⁴ des statuts est rappelé.

Les délégués ont reçu avec la convocation à cette assemblée une demande d'annonce des candidatures ainsi que la proposition de candidature de Léo Amiet à ce poste.

Pour la nomination, la parole est donnée à Alain Bally, président du comité de direction. Il signale qu'aucune autre candidature n'est parvenue avant l'assemblée de ce soir. Il demande à l'assemblée si des personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucune autre proposition n'étant faite, il est proposé d'élire Léo Amiet au poste de président de l'assemblée des délégués et de passer au vote.

Léo Amiet, représentant de la commune de Vully-les-Lacs, est élu à l'unanimité président de l'Assemblée des délégués pour la législature en cours.

Des remerciements sont adressés au nouveau président ainsi qu'à Thierry Billieux pour son parcours et son dévouement pour l'ABV.

9. Election du/de la vice-président/e de l'Assemblée des délégués

L'actuel vice-président Léo Amiet venant d'être élu président, la vice-présidence est maintenant à repourvoir. Le nouveau vice-président devrait être fribourgeois afin de respecter l'article 11⁴ des statuts, toutefois le comité de direction est ouvert à toutes propositions.

Avec la convocation à cette assemblée, les délégués ont également reçu un appel à la candidature. Aucune proposition n'ayant été faite avant ce soir, la parole est donnée à l'assemblée pour toutes propositions.

Florian Moser de la commune de Vallon se présente candidat.

Aucune autre proposition n'étant faite, il est proposé d'élire Florian Moser au poste de vice-président de l'assemblée des délégués et de passer au vote.

Florian Moser est élu à l'unanimité vice-président de l'Assemblée des délégués pour la législature en cours.

10. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

La parole est donnée en alternance à Alain Bally, président du comité de direction, Thierry Bovet, responsable de l'autocontrôle, et Daniel Faerber, ingénieur, pour des informations sur les études et chantiers en cours :

Raccordement de la commune de Faoug à l'ABV

Il n'y a pas de point bloquant pour l'instant, le projet avance.

Etude de la nouvelle station de traitement

Le dossier avance toujours avec l'étude de l'emplacement de la future station et les tracés de conduites possibles à Portalban. Des synergies avec les tracés de conduites de l'EBBV sont également étudiées.

Exploitation

La production entre janvier 2025 jusqu'au 01.05.2025 était de 490'000 m³, contre 489'000 m³ en 2024 à la même date. Pendant les travaux de curage de leur conduite, nous avons livré en mars 8'000 m³ au service des eaux d'Estavayer, via le GRAC. Ils ont également eu besoin d'eau de secours en mai durant 8 jours. Au total, 30'000 m³ ont été livré. Il est relevé sur l'utilité des raccords d'eau de secours.

11. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Léo Amiet remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Delley-Portalban pour son

accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Philippe Cotting au nom de la commune de Delley-Portalban. Elle convie les personnes présentes à partager un repas servi au terme de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h03.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 4 juin 2025

Annexe : Liste des présences

Distribution :

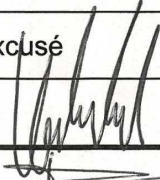
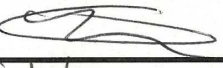
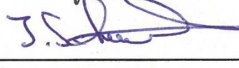
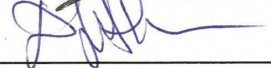
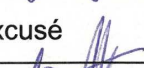
- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- Mme la Préfète du district de la Broye-Vully et MM. les Préfets des districts de la Broye et du Lac
- Michaël Ballaman, organe de révision
- M. le Président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Seelmann et Kilchör, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA

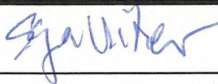
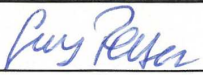


Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

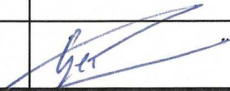
ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES DU 4 JUIN 2025 A 19H.30

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	Excusé
	Eric Maillard	Excusé
(Comité de direction)	Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Lia Rosso	
(Comité de direction)	Olivier Pochon	
Chevroux	Denis Mayor	
	Jérôme Schüpbach	
(Comité de direction)	Christian Bonny	
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	Excusé
(Comité de direction)	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Jean-Daniel Keusen	
	Alexandre Elie	
(Comité de direction)	Philippe Cotting	
Gletterens	Willy Schorderet	
(Comité de direction)		

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Missy	Sébastien Galliker	
(Comité de direction)	Laurent Morel	Excusé
Mont-Vully	Michael Schick 	
	Cédric Guillod	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	Excusé
St-Aubin	Michael Willimann	Excusé
	Jonathan Ramuz	
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Moser Florian	
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	
	Léo Amiet	
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christoph Wieland	Excusé
Préfète de Broye-Vully	Anne Marion Freiss	
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Michaël Ballaman	
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	
Wamax-Roshard SA	Beat Wolfisberg	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Patrick Seydoux	
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Raphael Kilchör	Excusé